

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Décembre et à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (14) : CASANOVA Gérard, CERANI Rachel, CASTELLI Yannick, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, LEPORATI Maryline, OTTOLENGHI Enzo, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SAMARTINI Jean Félix.

Absents (9) : ANGELINI Nathalie, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, MARTZOLFF Myriam, MATTEI Dominique, MITRIDATI Dominique, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : MITRIDATI Dominique à CASANOVA Gérard.

Objet – **Subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association du foyer socio-éducatif du collège de la Casinca.**

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 15	Séance du 02 décembre 2022	Convocation le 07 décembre 2022
<i>Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00</i>				

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande exceptionnelle émanant de l'association du foyer socio-éducatif du collège de la Casinca pour une subvention de 5 000 € dans le cadre de l'organisation d'un déplacement d'élèves du Collège sur le continent pour un voyage pédagogique.

Vu le dossier de demande de subvention déposé par l'association en mairie.

**Où l'exposé du Maire, Le conseil municipal décide :**

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association du foyer socio-éducatif du collège de la Casinca.

- invite le maire à procéder au mandatement de cette subvention au Budget Principal 2022 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 07 décembre 2022

**Le Maire  
Yannick CASTELLI**

